



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



COMPTE RENDU

Paris, le 28 février 2024

Compte-rendu du CSFPE du 27 février 2024

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'État (CSFPE) s'est réuni pour examiner les projets suivants :

- 1/ Projet de décret portant modification de l'organisation de la formation des fonctionnaires des corps recrutés par la voie des instituts régionaux d'administration
- 2/ Projet de décret relatif aux garanties en matière de risque décès des agents de la fonction publique de l'État
- 3/ Projet de décret relatif à la prise en charge de certains congés pour raison de santé dans la fonction publique de l'État

La délégation FO était composée de :

- Nathalie DEMONT
- Anne FLORENTIN
- Yves RAICHL
- Carine DORMY

La séance a débuté par l'approbation à l'unanimité des membres du CSFPE : PV de l'assemblée plénière du CSFPE du 16 novembre 2023 et du 30 novembre 2023.

Déclaration liminaire de FO :

« Madame la directrice générale,

A la suite de la re-nomination du ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, il s'était engagé à ouvrir, avant l'été, des négociations salariales annuelles obligatoires et ensuite à engager une amélioration de la grille indiciaire.

Las, le ministre de l'Économie et des finances vient de mettre un terme à toute marge de manœuvre en annonçant 10 milliards de réduction de la dépense publique en 2024 et 12 milliards en 2025.

Une fois de plus, ce gouvernement et ce président démontrent leur mépris pour la Fonction Publique et ses agents

On comprend mieux pourquoi le ministre de la Fonction Publique est muet depuis ces annonces et le vide sidéral de l'agenda social jusqu'à juin 2024. Ceci étant, un dialogue social faussé en permanence par des annonces médiatiques n'a aucun intérêt.

Le 19 mars 2024, les agents publics sont tous appelés à se mobiliser pour exprimer leur urgente revendication sur les rémunérations.

Au ministre de les entendre, car refuser d'améliorer le pouvoir d'achat des agents et ignorer les revendications des organisations syndicales représentatives ne peut qu'entraîner frustration, déception, démotivation et confirmer le manque d'attractivité de l'emploi public. »

En réponse à cette déclaration, la directrice générale affirme qu'elle transmettra au ministre et à son cabinet. Elle estime que « ces dernières années des réformes très structurantes au profit des agents de la Fonction publique ont eu lieu et tout n'est pas qu'une question d'argent ». Pour autant, elle précise que la traduction réglementaire de la réforme PSC a un coût d'1,5 milliard que le gouvernement ne remet pas en cause.

1/ Projet de décret portant modification de l'organisation de la formation des fonctionnaires des corps recrutés par la voie des instituts régionaux d'administration

Présentation du projet de décret par l'administration :

- scolarité rallongée de 6 à 8 mois ;
- stage en administration d'une durée maximale de 6 semaines pendant cette période ;
- durée d'engagement rallongée de 3 à 5 ans et signée en fin de scolarité ;
- une seule session de concours par an au lieu de deux :

Prochain concours : 2 juillet 2024, entrée en scolarité le 1^{er} janvier 2025

Puis un concours au printemps 2025 pour une entrée en scolarité en septembre, avec sortie le 1^{er} mai 2026 afin de faciliter l'équilibre vie perso/pro

- travaux immobiliers engendrés dans les IRA à hauteur de 5 millions d'euros.

FO s'est abstenue sur ce texte pour les raisons suivantes :

Lors de la précédente réforme de 2019 des modalités de recrutement et de formation au sein des instituts régionaux d'administration, l'ensemble des organisations syndicales avait voté à l'unanimité contre ce projet de décret, par manque, entre autres, de bilan du dispositif existant et par une réforme dictée par une baisse budgétaire de la subvention allouée aux IRA.

Et l'administration n'avait pris en compte aucune des modifications proposées par l'ensemble des organisations syndicales.

Cinq ans plus tard, le gouvernement revient en partie sur la réforme catastrophique de 2019 qui avait suscité l'opposition de FO notamment sur le raccourcissement de la durée de la scolarité.

Ces propositions représentent une avancée positive, cependant FO reste très vigilante sur le dispositif d'accompagnement des élèves par l'institut de rattachement lors de la période de stage. En effet, en cas de problèmes rencontrés pendant le stage, il devrait être donné systématiquement la possibilité d'une seconde chance à l'élève pour accomplir un stage complémentaire, avant tout licenciement ou réintégration dans le corps ou cadre d'emplois d'origine, ce qui n'est pas le cas.

D'autre part, FO maintient également sa demande de création d'un 6^{ème} IRA.

Vote global sur le texte :

Pour : UNSA / CFDT / CFE-CGC / CGT

Abstention : FO / FSU / SOLIDAIRES

2/ Projet de décret relatif aux garanties en matière de risque décès des agents de la fonction publique de l'Etat

Les deux points prédominants du décret portent sur le capital décès et la rente éducation.

Explication du vote FO sur les points 2 et 3 :

Pour rappel, FO Fonction Publique n'a pas voté l'accord prévoyance pour 3 raisons rédhibitoires :

- cet accord ne couvre pas les 3 versants de la FP en matière de garanties statutaires (et l'on vient de constater les problèmes liés au détachement et à la mobilité) ;
- absence de couplage santé/prévoyance ;
- absence d'amélioration du CMO et du CLD

Pour autant, ce texte présente plusieurs avancées comme la rente pour les orphelins, proposée notamment par FO et l'amélioration de l'indemnisation du CLM.

C'est pourquoi nous avons voté favorablement sur ce texte.

Vote global sur le texte :

Pour : FO / UNSA / CFDT / CFE-CGC / CGT / SOLIDAIRES

Abstention : FSU

3/ Projet de décret relatif à la prise en charge de certains congés pour raison de santé dans la fonction publique de l'Etat

Vote global sur le texte :

Pour : FO / UNSA / CFDT / CFE-CGC / CGT / SOLIDAIRES / FSU

Abstention : CGT